

**Exercice n°1 : L'origine de l'affaire Makam Traoré**

1- Ecoute le reportage diffusé sur Rfi en mai 2009 : que se passe-t-il lors du match de football à Lagnieu le 25 janvier 2009 (DV) ? **Le footballeur français d'origine sénégalaise Makam Traoré est victime d'insultes racistes de la part des supporters et d'un joueur de l'équipe adverse.**

2- Montre la gravité de ces insultes racistes pour leur victime (doc.1). **Makam Traoré a craqué devant ces insultes qu'il a souvent entendues et a pleuré : il s'est senti attaqué dans sa dignité d'homme. Il souhaite même quitter la France.**

3- Quelle décision prend Makam Traoré (doc.2)? **Il décide de porter plainte pour insultes racistes.**

4- Quelle association soutient Makam Traoré ? Qu'espère-t-elle obtenir (doc.3) ? **La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) soutient Makam Traoré pour faire condamner son agresseur et ainsi dissuader tous ceux qui profèrent des insultes racistes lors des matches de football.**

L'arbitre a entendu *[les insultes]*. Il a stoppé le match. Et Makam a craqué. Pas de façon violente. «Heureusement, dit son avocat, Maître Alain Jakubowicz. Il l'aurait découpé en rondelles et c'est lui qui passerait en correctionnelle.» Non, Makam, ceinture noire de karaté, s'est mis à pleurer. Accroché à un grillage du stade, il s'est retrouvé secoué de sanglots, incapable de s'arrêter. Comment les insultes d'une poignée d'abrutis l'ont-elles ainsi marqué ? «Je n'en peux plus, répond cet homme de 32 ans, marié *[à une blanche]*, père de deux enfants. J'en ai trop entendu depuis que je joue au football dans ce département. Je n'ai jamais rien dit parce que nos entraîneurs nous demandent de ne pas réagir, mais j'en peux plus. J'ai envie de rentrer dans mon pays *[le Sénégal]* ».

*D'après Olivier Bertrand, LibéLyon, 5 mai 2009, www.liberation.fr*

**Doc.1 : Makam Traoré brisé par les insultes**

Soutenu par la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), Makam Traoré a décidé de porter plainte. Le joueur mis en cause a été convoqué par les gendarmes. (...) Et pour la première fois, un dossier de racisme dans le football amateur a été porté devant le tribunal. *Op.cit.*

**Doc.2 : La réaction de Makam Traoré après le match**

La LICRA<sup>1</sup> Rhône-Alpes a réalisé pendant plusieurs mois un important travail dans l'affaire Makam Traoré (...). Par cette action, (notre association) a contribué à libérer la parole et à lever un tabou autour du racisme dans la pratique du ballon rond. *D'après www.licra.org, 2 juin 2009*

1. Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme

**Doc.3 : Le soutien de la Licra****Exercice n°2 : Le procès**

**Doc.4 : Makam Traoré et la partie civile lors du procès, mai 2009**

Capitaine franco-sénégalais de l'équipe de Rossillon, âgé de 32 ans, [Makam Traoré] avait été traité de « sale nègre » au détour d'un dribble de trop, le 25 janvier, sur le terrain du club de Lagnieu. Hier, en condamnant Maxence Cavalcante, 24 ans, à une peine de quatre mois de prison avec sursis assortie d'une mise à l'épreuve de deux ans, et d'une interdiction de fréquenter toute enceinte sportive pour cette même durée de deux ans, les magistrats de la Cour d'appel ont confirmé le jugement prononcé en première instance, à Belley.

*www.leprogres.fr, 23 octobre 2009*

**Doc.5 : La condamnation (jugement en appel)**

Ceux qui, soit par des discours, cris ou menaces proférés dans des lieux ou réunions publics (...) auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 300 € à 45000 €, ou de l'une de ces deux peines seulement.

**Doc.6 : Loi n° 72-546 du 1er juillet 1972 dite Loi Pleven (articles 1 à 3)**

Les hommes naissent et demeurent libres, et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

**Doc.7 : Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, article premier, 26 août 1789**

1- Identifie ces personnes photographiées lors du procès (doc.4).

2- Dans le doc.5, surligne en vert les sanctions pénales infligées par la justice à l'auteur des insultes.

3- Complète ce tableau.

Les sanctions prises contre Maxence Cavalcante, auteur des insultes racistes contre le joueur de football Makam Traoré (octobre 2009)	
Sanctions pénales	Signification
<b>4 mois de prison avec sursis</b>	<b>sursis : peine transformée en prison ferme en cas de récidive</b>
<b>mise à l'épreuve de 2 ans</b>	<b>durée du sursis</b>
<b>Interdiction de fréquenter toute enceinte sportive pendant 2 ans</b>	<b>Interdiction de jeu et de tribune</b>

4- Surligne en vert le nom de la loi qui condamne le racisme puis surligne en rouge la peine maximum prévue par la loi (doc.6).

5- Pourquoi le racisme est-il interdit ? Qu'est-ce qui est interdit de façon générale d'après ce texte ? (doc.7) **Le racisme, ainsi que toutes les discriminations, sont interdits car les hommes sont égaux devant la loi : ils ont les mêmes droits.**

6- Explique le slogan de cette affiche (DV). **Il faut dénoncer les insultes et les actes à caractère raciste pour y mettre fin.**

7- Observe ce clip vidéo du site de la fondation de lutte contre le racisme de l'ancien footballeur Lilian Thuram. Quel argument donne-t-il pour montrer que le racisme n'est pas justifié ? **« Il n'y a qu'une seule race, la race humaine » Lilian Thuram.**

## Exercice n°1 : Des groupes humains différents

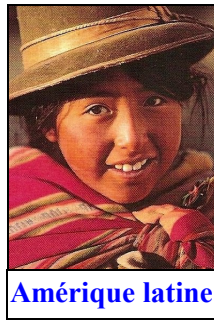
## Doc.1 : Portraits d'êtres humains d'horizons variés



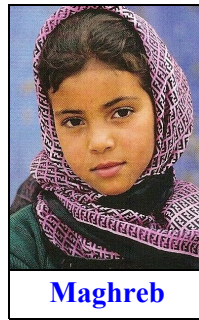
Afrique noire



Europe du Nord



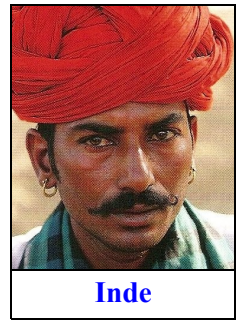
Amérique latine



Maghreb



Polynésie



Inde

1- Quelles sont les régions d'origine de ces personnes (doc.1) ?

2- Qu'est-ce qui différencie ces personnes d'après leur portrait ? **La couleur de peau, les traits du visage, la couleur et la texture des cheveux, la couleur des yeux... On a l'habitude parler de « races » différentes.**

3- Quelles autres différences n'apparaissent pas ici ? **La culture (langue, religion, coutumes...) et la nationalité.**



Doc.2 : La diversité culturelle en matière de repas. a : En Europe. b : En Arabie. c : En Asie. d : En Afrique noire

4- Donne des exemples de la diversité culturelle en matière de repas. Classe-les dans un tableau.

La diversité culturelle en matière de repas	
Régions du monde	Habitudes en matière de repas
Europe	En famille / Repas à table / Assiettes individuelles / Couverts
Arabie	Hommes entre eux / Repas pris par terre / Plats communs / Pas de couverts
Asie	En famille / Repas à table / Plats communs / Baguettes
Afrique noire	En famille / Repas à table / Assiettes individuelles / Couverts

5- Ecoute la chanson « Des hommes pareils » de Francis Cabrel : quel message cette chanson veut-elle transmettre ?

- Les hommes sont différents     Les hommes sont pareils
- Les hommes appartiennent à la même humanité
- La diversité culturelle est un problème pour l'humanité
- La diversité culturelle est une richesse pour l'humanité

## Exercice n°2 : Une seule race humaine ?

1- Lis le doc.3 et surligne en vert les mots avec lesquels le mot « race » est confondu.

2- D'après la génétique, y a-t-il une seule race humaine ou plusieurs races ? Justifie ta réponse. **Les races n'existent pas car on retrouve les mêmes gènes dans tous les groupes humains.**

3- Complète ce texte.

L'humanité est constituée de groupes humains et d'individus très différents selon leur **couleur de peau**, leurs **coutumes**, leur **religion**...

Dans le langage courant, on parle de **racés** pour distinguer les groupes humains. Mais la **science** démontre que les races n'existent pas car les hommes partagent les mêmes **gènes** (ils sont donc identiques et appartiennent à la **race humaine**).

Le **racisme** n'a donc pas de fondement scientifique.

Dans le langage courant, on considère que les gens sont de race différente à partir du moment où ils paraissent différents, et, dans nos perceptions quotidiennes, on mélange ce qui est diversité physique, couleur de peau, diversité des façons de s'habiller, des façons de se comporter, voire diversité linguistique. Ce qui fait qu'on pourra parler de race wolof, alors qu'il s'agit au sens strict d'une **ethnie**<sup>1</sup> ; de race juive, alors qu'il s'agit d'une **religion** ; de race française ou allemande, alors qu'il s'agit d'une **nationalité**<sup>2</sup>, etc. Tout cela n'a rien à voir avec les données scientifiques, biologiques, que nous connaissons.

La leçon de la génétique, c'est que les individus sont tous différents à l'intérieur des populations, et que les gènes<sup>3</sup> qui font ces différences se retrouvent dans toutes les populations. Au début des recherches en génétique, les scientifiques, qui avaient en tête les classifications raciales héritées du XIX<sup>e</sup> siècle, pensaient qu'ils allaient retrouver les gènes des Jaunes, des Noirs, des Blancs... Et bien, pas du tout, on ne les a pas trouvés. Dans tous les systèmes génétiques humains connus, les répertoires des gènes sont les mêmes.

André Langaney, généticien français, L' Histoire, octobre 1997

1. Ethnie : groupe humain ayant en commun la même langue, la même culture et les mêmes traditions.

2. Nationalité : appartenance juridique d'une personne à un Etat.

3. Gène : élément de base qui contient les caractères génétiques d'un individu, qu'il transmet à ses descendants.

Doc.3 : Les races humaines existent-elles ?

Etudions deux courts-métrages proposés par le site [www.contrelesdiscriminations.fr](http://www.contrelesdiscriminations.fr) évoquant les discriminations autres que le racisme afin de les définir et d'en mesurer les conséquences pour leurs victimes.

1- Observe les courts-métrages « Parking réservé » et « Dirty slapping » et complète ce tableau.

<b>Deux exemples de discrimination : étude des courts-métrages « Parking réservé » et « Dirty slapping »</b>		
	<b>Court-métrage « Parking réservé »</b>	<b>Court-métrage « Dirty slapping »</b>
Individu discriminé	<b>handicapé</b>	<b>homosexuel</b>
Motif de discrimination	<b>invalidité</b>	<b>attirance sexuelle pour une personne du même sexe</b>
Origine du problème	<b>non respect d'une place réservé aux handicapés</b>	<b>victime de moqueries de la part de ses amis</b>
Conséquence pour la victime	<b>ne se sent pas respecté (alors qu'il n'accepte pas son handicap)</b>	<b>ne se sent pas comme les autres ; ne l'accepte pas ; se suicide</b>
Loi	<b>loi n°2005-102, JO du 12 février 2005 (loi établissant une discrimination positive envers les personnes handicapées)</b>	<b>loi n°2004-204, JO du 10 mars 2004 (loi qui condamne l'homophobie)</b>

2- En conclusion, qu'est-ce qu'une discrimination ? Pourquoi n'est-ce pas acceptable ? **Une discrimination est le fait de ne pas traiter de façon égale un individu ou un groupe en raison de sa différence. C'est inacceptable et illégal car les hommes appartiennent à la même humanité et ont les mêmes droits.**